



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA HAUTE-MARNE

ANNÉE 2021 – Numéro 1 du 1^{er} janvier 2021

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ GRAND EST

- Délégation Territoriale de la Haute-Marne -

Avis ARS Grand Est du 31-12-20 concernant la situation épidémique de la Haute-Marne

Délégation Territoriale de la Haute-Marne

Avis ARS Grand Est du 31 décembre 2020 concernant la situation épidémique de la Haute-Marne

En semaine 52-20 (21-27 décembre), le taux d'incidence départemental est de 237 nouveau cas/100 000 habitants, en baisse par rapport à la semaine 51-20 (337/100 000 habitants). Ce taux est cependant difficilement comparable aux taux hebdomadaires précédents compte tenu du fait que l'activité analytique de la semaine 52-20 s'est concentrée sur 4 jours et a atteint un niveau très élevé (3883 personnes testées/100 000 habitants). Du fait de l'activité analytique élevée, le taux de positivité est en baisse (6,1 % contre 9,9 %).

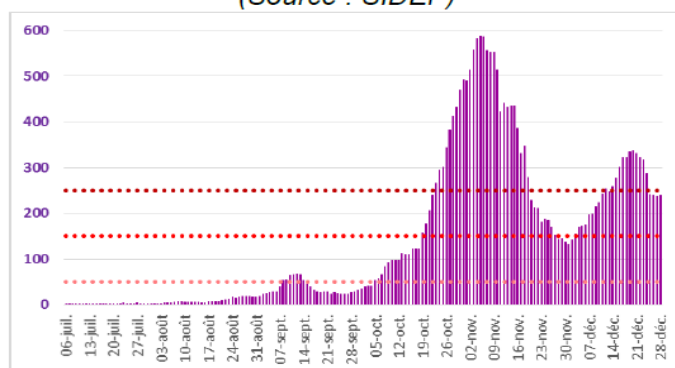
Chez les 65 ans et plus, le taux d'incidence départemental est de 267 nouveaux cas / 100 000 habitants en semaine 52-20, en baisse par rapport à la semaine 51 (416/ 100 000 habitants).

Taux d'incidence et taux de positivité sur la période du 28 au 31 décembre 2020

	Taux d'incidence régional population générale	Taux d'incidence population générale en Haute-Marne	Taux de positivité régional	Taux de positivité en Haute-Marne	Taux incidence régional population de + de 65 ans	Taux incidence population de + de 65 ans en Haute-Marne
28/12/2020	203,2	239,3	4	6,1	239	262
30/12/2020	194,3	237,5	4	6,1	231	267
31/12/2020	200,5	239,9	4,6	7	232	257

Sur la période du 28 au 31 décembre 2020, le taux d'incidence départemental de la population générale reste sur un plateau haut, comme l'ensemble de la région Grand-Est. Le taux d'incidence départemental des plus de 65 ans, alors même que cette population est la plus à risque à développer des formes graves de la Covid-19, est supérieur à celui du niveau régional, lui-même au-delà des 200 pour 100 000 habitants. Le taux de positivité est supérieur de plus de 2 points à celui du niveau régional.

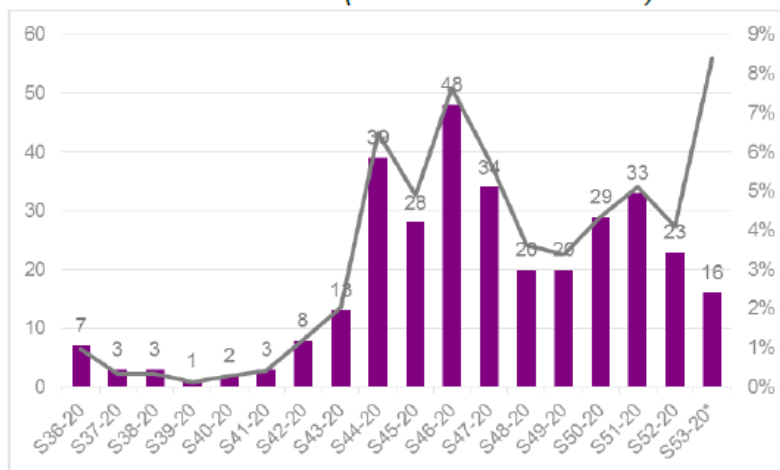
Taux d'incidence sur 7 jours glissants, Haute-Marne
(Source : SIDEPA)



Surveillance en milieu hospitalier

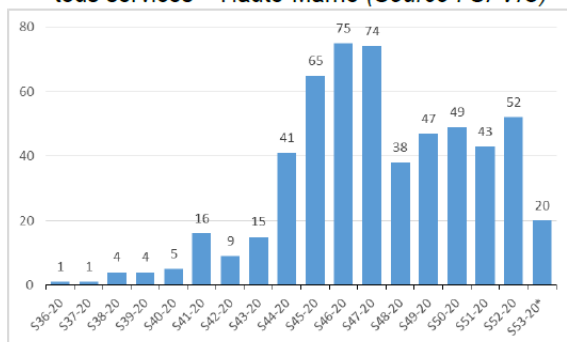
L'activité Covid-19 des structures d'urgence présente une phase plateau à un niveau élevé, depuis plusieurs semaines. Il en est de même pour les nouvelles hospitalisations hebdomadaires avec une tendance à l'augmentation.

Passages aux urgences pour suspicions de Covid-19, Haute-Marne (Source : OSCOUR®)

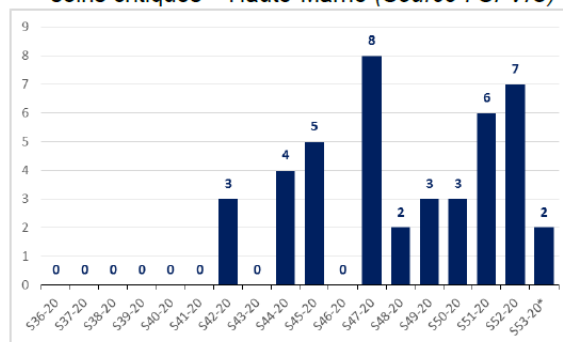


Le taux d'occupation des places de réanimation par les patients covid est de 33 %, au 31 décembre 2020.

Nouvelles hospitalisations pour Covid-19 – tous services – Haute-Marne (Source : SI-VIC)



Nouvelles hospitalisations pour Covid-19 – soins critiques – Haute-Marne (Source : SI-VIC)



Surveillance des clusters à criticité élevée (EHPAD et Etablissements de santé)

16 EHPAD sur 22 et 4 établissements de santé sont en situation de cluster.

1 EHPA va être validé par SPF en cluster.

En conclusion, à ce stade, et comme dans les autres départements de la région, la circulation virale dans le département de la Haute-Marne reste très active. Il convient cependant de rappeler que le département peut, compte tenu de sa petite taille, connaître des évolutions – favorables ou défavorables.

Suite à la demande d'avis sanitaire formulée par M. le Préfet de Haute-Marne, l'ARS Grand Est émet un avis favorable aux mesures suivantes, sur une période de 15 jours :

- réglementation de la circulation des personnes et de l'accueil du public dans les ERP de type M et S

(couvre-feu à 18 heures) ;

- port du masque obligatoire entre 06h00 et 18h00 :

- sur les voies publiques et les espaces ouverts au public, et pour une durée de quinze jours, dans le centre-ville de Chaumont, Langres et Saint-Dizier et dans les rues commerçantes ou concentrant des flux de personnes importants à Bologne, Nogent, Villiers-en-Lieu, La Porte du Der, Eurville-Bienville et Eclaron-Broncourt-Sainte-Livière ;
- sur le périmètre des marchés ;
- dans le périmètre des zones commerciales (parkings et dépendances) constituées par un ensemble de surfaces commerciales réparties sur une zone réservée aux activités commerciales et aux activités qui en découlent ;
- les jours d'ouverture au public, dans un rayon de 10 mètres autour des ERP de type M autorisés à ouvrir en application du décret du 29 octobre 2020 et situés en dehors d'une zone commerciale ;
- hors période de vacances scolaires et fermetures hebdomadaires, dans un rayon de 25 mètres autour des établissements scolaires (entrées et sorties) et leurs emprises (parking et dépendances) et des crèches, qu'ils soient publics ou privés ;
- lors des rassemblements, réunions ou activités de plus de 6 personnes qui sont autorisés en application de l'article 3 du décret du 29 octobre 2020 susvisé ;
- dans un rayon de 25 mètres autour des entrées et des sorties des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et des établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) non dépendantes et sur les dépendances de ces établissements (parc, chemin de promenade, parking attenant).

P/Le Délégué Territorial de la Haute-Marne
L'adjointe au délégué territorial



Béatrice HUOT